

Compte rendu provisoire

Séance du 23 janvier 2009

PRESENTS :

- Alain Delhoume, maire
- Jean-Paul Mariaud, Serge Roux, Bernadette De Angéli, Christian Dubreuil, Jean-Pierre Floch, adjoints
- Véronique Barinotto, Séverine Desbourdelle, Joëlle Duqueyroix, Thierry Fournier, Jean-Paul Gadaud, Rémy Goursaud, Lionel Guillot, Jacques Guy, Patricia Lansade, Jean-Michel Lévêque, Christian Principaud, Sylvie Tête-Léonard.

EXCUSES :

- Sophie Raymondaut (pouvoir à Patricia Lansade)

SECRETAIRE DE SEANCE : Thierry Fournier

I. Approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du 28 novembre 2008

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 28 novembre 2008 est adopté à l'unanimité.

Le prochain bulletin municipal paraîtra après la séance du conseil consacrée au budget, en mars 2009.

II. Compte rendu des commissions

II.1. Commission Voirie

II.1.1. Parcours santé

Les agrès sont en cours de fabrication et seront livrés fin janvier. Le bon à graver des panneaux de consignes a été retourné au fabriquant « Rondino ». Le choix a été fait d'installer des agrès pour lesquels l'âge minimum requis sera précisé par un code couleur. Il y aura six agrès pour des utilisateurs de plus de 6 ans (jaune), quatre pour les plus de 8 ans (bleu) et quatre pour les plus de 12 ans (rouge).

Les aires d'implantation des agrès ont été déterminées et repérées, ce sont les employés municipaux qui réaliseront ces installations à partir du 16 mars 2009.

Le conseil se félicite de la bonne avancée de ce projet.

II.1.2. Chemins de randonnées

Suite à une réunion avec Limoges-Métropole et les deux associations de marcheurs de la commune (Mill' Pat' et Tonic Seniors), il est envisagé d'inscrire deux variantes du sentier de randonnée traversant la forêt communale au PDIPR (Plan Départemental des itinéraires de Promenade et de Randonnée), l'une dite des sommets, l'autre dite des

étangs et pêcheries. Les conventions avec le Conseil Général sont en cours de conclusion.

Le Conseil souhaite que ces sentiers situés aux portes de l'agglomération soient largement médiatisés. Ils doivent constituer un élément phare de communication pour notre commune.

II.1.3. Parcours du cœur

Il est possible de créer un parcours du cœur sur le parcours de santé (itinéraire de 2 km). Il suffit d'un petit complément de balisage. Ce dossier sera suivi par les associations Mill' Pat' et Tonic Seniors. Dès le 28 mars et dans le cadre de la journée du cœur, Mill' Pat' se propose d'organiser une action sur ce sentier.

Le Conseil décide que la municipalité apportera son soutien à cette manifestation.

II.1.4. Zone 30 Km/h dans le bourg

Après avoir pris conseil auprès des services de Limoges-Métropole, il est prévu de mettre en place cette zone de limitation de vitesse à l'entrée du bourg de Saint-Gence, côté Glane. Des aménagements complémentaires sont prévus et accompagneront la mise en place d'un abri bus au débouché du *Chemin des poussettes* dont la sortie sur la route sera protégée par une haie. Les passages piétons seront repositionnés.

Le Conseil approuve ce projet qui a vocation de sécuriser les accès à notre école.

II.1.5. Aménagement du Chemin des poussettes

Suite à l'étude de Limoges métropole, les travaux d'aménagement seront exécutés par les employés municipaux durant les vacances scolaires de février. Ce chemin qui ne dessert aucune habitation sera interdit aux véhicules à moteur thermique.

De même, une modification de l'accès des véhicule de livraison au restaurant scolaire est prévue pour éviter les difficultés rencontrées actuellement. L'accès se fera par le lotissement. Le passage sera muni d'une barrière ne pouvant être ouverte que par les véhicules autorisés. Une aire de retournement sera installée face à la salle de motricité. Une délimitation des accès assurera la sécurité des piétons.

II.1.6. Programme d'effacement des réseaux

Des études ont été demandées au SEHV pour pouvoir prendre rang dans les opérations d'effacement des réseaux aériens électriques.

Le SEHV prend en charge l'effacement du réseau électrique, y compris l'éclairage public et 50% du réseau télécommunications. La commune conserve à sa charge les 50% restants du réseau télécommunications et surtout, l'installation du nouvel éclairage public (fournitures des lampadaires).

Il existe des règles qui interdisent plus de deux opérations sur deux années consécutives. De plus, le Conseil Général n'autorise pas de nouveaux travaux sur des routes qui ont été refaites récemment.

En tenant compte de ces éléments, de la densité de population des villages et des projets d'assainissement collectifs qui pourraient se réaliser sur les mêmes périodes, la commission propose la réalisation de ces effacements dans les villages suivants :

- Les Charriers en 2011 (coût 102 000 € dont 70 000 € pour l'éclairage public)
- Les Monts en 2012 (coût 52 000 € dont 30 000 € pour l'éclairage public)

Le Conseil donne son accord pour que les études concernant la réalisation de ces 2 projets soient poursuivies. Pour les Charriers, le problème du droit su sol (existence d'un bien de section) devra être préalablement réglé.

Au vu de la première étude, et compte tenu des règles existantes, l'opération d'effacement des réseaux sur le village de Senon, ne pourrait commencer qu'en 2014 et se réaliser en trois tranches sur quatre années, il convient d'affiner la réflexion.

II.1.7 Réduction de la vitesse dans les villages

Avec les services de Limoges-Métropole, la commission a commencé à examiner les possibilités de réduction de la vitesse dans la traversée des villages.

Dans la traversée des hameaux et les voies bordées de manière semi continue par des constructions, il est prévu :

- une limitation à 50 Km/H sur la voie principale et des panneaux de priorité à droite aux intersections ;
- l'installation de panneaux STOP lorsqu'il y a sortie sur une voie départementale ;
- la reprise du marquage horizontal et le remplacement des panneaux non-conformes ;
- la pose de panneaux limitant le tonnage à six tonnes entre le rond-point des Cireijeaux et le village de la Chatre

Ces projets financés par Limoges-Métropole ne pourront être réalisés que sur plusieurs années.

Pour Senon, les services du Conseil Général ont été questionnés. La présence du panneau Senon sous entend que l'on se trouve dans une agglomération et que la vitesse est donc limitée à 50 km/h. Par contre, un marquage horizontal pourrait permettre de mieux diriger les flux de circulation et de limiter la vitesse.

Le Conseil se félicite de la mise en œuvre de ce programme mais rappelle que la meilleure sécurité est obtenue en améliorant **le comportement des conducteurs**. Très souvent ceux qui demandent des limitations de vitesse dans leur village sont les mêmes que ceux qui sont montrés du doigt parce qu'il vont trop vite quand ils traversent un autre village ! Il y a là matière à réfléchir ... et à faire réfléchir.

III.1.8. Abattage d'arbres.

Après examen attentif de nombreux arbres dans le bourg et présentant des risques apparents, ceux qui étaient en très mauvais état, derrière le terrain d'entraînement et rue Jean Giraudoux, ont été abattus par les employés municipaux.

Le Conseil félicite les employés pour la bonne réalisation de ce travail difficile. Un examen d'autres situations de risques sera réalisé au printemps (il est alors plus facile de repérer les arbres malades !). Il est demandé aux habitants qui ont des arbres dangereux pour eux-mêmes et pour les voisins de procéder à leur abattage. L'actualité météorologique vient de nouveau de mettre en avant les conséquences souvent dramatiques de ces situations de risques.

II.2. Commission communication.

II.2.1. Bulletin municipal

La nouvelle couverture sera utilisée pour le prochain bulletin qui suivra la séance du conseil du 20 mars 2009. Sa maquette a été validée, elle sera réalisée par l'entreprise GDS, mieux disante après appel d'offres.

La commission a reçu et examiné des propositions pour externaliser la réalisation du bulletin. Cependant, compte tenu des coûts et des compétences qui existent dans l'équipe municipale elle propose au Conseil, qui l'accepte, de poursuivre la réalisation en interne.

La commission propose au Conseil la possibilité de réaliser, en plus des bulletins traditionnels, un numéro faisant le bilan de l'année. Sa réalisation serait confiée à un professionnel afin d'offrir une brochure de qualité. Le Conseil demande qu'une étude financière du coût soit réalisée préalablement à toute décision.

La commission propose de voir avec les établissements de formation concernés la possibilité d'accueillir un stagiaire qui pourrait travailler sur nos outils de communication. Le Conseil valide le principe de cette proposition.

II.2.2 Manifestations municipales en 2009

Le 8 mars, dans le cadre de la « Journée de la Femme », Tonic seniors organise une journée consacrée aux activités de l'association (matin : randonnée, midi : casse croûte précédé d'un vin d'honneur offert par la municipalité, après-midi : initiation aux danses du monde).

L'association a demandée une subvention spécifique pour la réalisation de tee-shirts.

Le 28 mars « Parcours du cœur » : dans le cadre de la journée du cœur, l'association Mill' Pat' prend en charge l'organisation d'un parcours du cœur.

Pour ces 2 manifestations la commune prendra en charge l'édition d'affiches et de flyers et participera à leur distribution.

Courant avril, un spectacle sera présenté à Saint-Gence dans le cadre de l'opération « Culture au grand jour » organisée par le Conseil Général de la Haute-Vienne.

Le 19 juin, la municipalité proposera, avec l'aide des associations (Gym-club, Mill' Pat', Tonic Seniors), la rando semi nocturne qui partira cette année du côté de Senon. Elle se terminera par une retraite aux flambeaux et un feu de Saint Jean.

Le 20 juin, la fête de l'été sera à nouveau proposée avec animation par DJ et un groupe de musique vivante.

Le 21 Août, Saint-Gence accueillera le groupe « Epsilon » sur la place de l'église ou à l'intérieur en cas de mauvais temps. Ce spectacle est proposé dans le cadre du festival international « Cuivres en fête » organisé par la ville de Limoges.

Le 19 septembre journée du patrimoine.

En liaison avec l'ONF, la municipalité va proposer une visite commentée de notre forêt communale.

Le Conseil se félicite de la richesse et la diversité de ce programme qui vient compléter les manifestations déjà mise en place par nos associations (exemples : Vini-Gast, salon des bières artisanales, cross, tournois sportif, kermesse ...). Cela montre bien le dynamisme de notre commune qui ne veut en aucun cas être une cité dortoir. Il lance un appel à tous les habitants pour qu'ils participent à ces manifestations et récompensent ainsi les efforts des organisateurs.

La commission propose d'acquérir un dispositif de stockage fiable des documents numériques, en particulier les photos pour qu'elles puissent être facilement retrouvées et utilisées. Elle propose également l'achat d'objets promotionnels avec logo de la commune. L'étude d'un objet plus prestigieux, représentatif de la commune serait souhaitable.

Le conseil valide ces propositions mais demande à la commission de chiffrer le coût de ces achats pour la réunion budget.

Le Conseil, après discussion souhaite confier aux associations le soin de définir leur participation au Téléthon. Il demande à la commission de réexaminer dans un autre cadre la possibilité d'une journée des associations.

Le Conseil tient également à remercier la commission pour l'organisation des diverses manifestations de 2008 et de la cérémonie des vœux 2009 qui pour la première fois était ouverte à toute la population. Il remercie les habitants de la commune qui sont venus très nombreux à cette cérémonie.

II.3. Commission des affaires sociales

Suite à une demande en cours d'examen, la commission propose d'établir une procédure permettant d'étudier les possibilités d'attribution d'aides individuelles :

- Examen préalable de la demande par l'Assistante sociale du secteur qui déterminera toutes les aides possibles ;
- Intervention de la commune en complément sur demande justifiée du travailleur social ;
- Une attribution de l'aide prenant la forme d'une avance remboursable, une autre constituant un secours ;
- Le financement est inclus dans le budget d'aide sociale qui sera élaboré lors de la réunion 20 mars.

La commission a également fait des propositions pour fixer la participation de la commune au fonctionnement des associations caritatives.

Considérant que le financement des associations fait partie d'un budget global, le conseil demande à la commission vie associative et à la commission des affaires sociales de se réunir ensemble pour répartir le budget sur l'ensemble des associations en restant dans la limite de +10% par rapport à 2008.

La commission évoque de nouveau les difficultés liées au transport des « jeunes d'antan ». La recherche de personnes bénévoles semble la solution la plus simple.

FAIRE FIGURER CET APPEL DANS LEBULLETTIN en indiquant le jour et les horaires et à qui ils doivent se faire connaître.

III. Orientations budgétaires 2009

La commission des finances s'est tenue le 19 janvier 2009 et fait les propositions suivantes.

Le compte administratif

A partir des résultats 2008 qui sont pratiquement définitifs, l'excédent de fonctionnement est important 295 313 € pour l'exercice et 349 961 € au total incluant les reports 2007. Ce bon résultat résulte d'une gestion serrée des dépenses (seulement +1,47% par rapport à la prévision) et de la dotation de solidarité communautaire (DSC) de Limoges-Métropole.

En prenant en compte notre participation 2008 à Limoges-Métropole, l'excédent réel de l'exercice est de l'ordre de 155 000 €

Pour l'investissement, on a un déficit d'exercice de 213 535 € et au total (compte tenu des reports 2007) un déficit de 31 841 €

L'exercice a été clôturé sans recours à l'emprunt et c'est ce qui explique le déficit.

L'affectation des résultats qui est proposée tient compte des restes à réaliser en dépenses et recettes sur l'école maternelle. L'excédent de fonctionnement et l'excédent du budget du Clos (74 731 €) sont en totalité affectés à la couverture des besoins d'investissement. Malgré cela il reste un déficit non couvert de 160 673 €

Le budget prévisionnel 2009

Le principe retenu est de conserver un budget de fonctionnement encore très « serré » pour qu'il puisse dégager un excédent de fonctionnement du même niveau qu'en 2008 (150 000 €).

Afin d'atteindre cet objectif, le Conseil aura à valider les propositions suivantes :

- augmentation des taux d'imposition de 2%
- pas d'augmentation de la participation communale au fonctionnement du SIEPEA
- subventions aux associations au même niveau qu'en 2008, cependant on peut concevoir une hausse globale de l'ordre de 10%.
- hausse salariale limitée aux seules hausses dues à la GVT (glissement, vieillesse, technicité)

De même, afin d'améliorer le fonctionnement de nos services, la commission émet les propositions suivantes :

- revoir les fournisseurs potentiels de gaz et de fuel pour renégocier des prix ;
- contacter tous nos fournisseurs pour vérifier les conditions tarifaires et les remises sur volume concernant l'entretien des bâtiments communaux ;
- confier à un agent la gestion des commandes des produits d'entretien afin de limiter le nombre d'articles différents ;
- chiffrer les dépenses de petits équipements et de fournitures liées à des opérations spécifiques de manière à pouvoir déterminer celles qui sont récurrentes ;
- isoler des types de dépenses regroupés dans une ligne, de fixer un montant maximum et d'en confier la gestion à un agent, exemple :
 - o tout ce qui concerne les plantations habituelles de végétaux (les créations nouvelles notamment dans les villages seront chiffrées et soumises au Conseil).
 - o les illuminations de fin d'année ;
 - o l'achat des cadeaux de fin d'année y compris pour les enfants des écoles ;
- envisager la location d'une machine à affranchir (même si le gain financier n'est pas évident, il y a une réelle amélioration des conditions de travail) ;
- revoir les conditions d'abonnement et de service en matière de téléphone ;
- contacter d'autres assureurs pour pouvoir renégocier nos tarifs ;
- réaliser une nouvelle mise en concurrence pour les fournitures administratives en essayant de limiter le nombre d'articles différents.

La commission a ensuite examiné les grandes lignes du budget d'investissement pour 2009.

Les opérations d'investissement déjà engagées seront poursuivies :

- construction de la première tranche de l'école maternelle. Un complément de dépenses de 63 000 € est à prévoir par rapport au budget initial ;
- réalisation du Parcours de santé pour 12 000 €;
- acquisition d'un nouveau camion pour environ 10 000 € en partie financée par la somme versée par l'assurance à la suite du vol du camion précédent ;
- réalisation du Chemin des poussettes, achat de fournitures pour 3 000 €;
- extension de l'éclairage public (remboursement au SEHV d'opérations déjà réalisées : aire de jeu, terrain d'entraînement) pour 42 000 €

De nouvelles actions d'investissement seront lancées :

- travaux d'entretien des bâtiments (réfection des toitures de l'école et de la mairie, réfection d'une salle de classe des écoles, poursuite de la rénovation des fenêtres de l'école, travaux dans la sacristie, dans le garage communal et le local des associations) pour 54 000 €;
- achats divers pour 6 500 € Il faut noter que le financement d'une tondeuse sera en grande partie couvert par le transfert au budget communal de l'excédent du SIVU au moment de sa dissolution.

En conséquence, la nouvelle tranche de travaux de rénovation intérieure de l'église ne sera pas programmée. Aucun financement de PVR (participation voirie et réseaux) n'est prévu pour 2009 et les travaux de rénovation de la toiture du répartiteur d'eau de Senon ne sont pas inscrits au budget puisque nous manquons d'éléments chiffrés. Cette opération pourra néanmoins se réaliser en cours d'année.

La commission souhaite qu'un maximum de travaux soient réalisés en régie. Ceci a pour conséquence budgétaire d'augmenter les recettes de fonctionnement, c'est à dire l'excédent mais cela augmente aussi les dépenses d'investissement. L'équilibre n'est donc pas modifié.

Le budget investissement devrait s'équilibrer avec un recours à l'emprunt pour un montant de l'ordre de 130 000 €

La commission attire l'attention du conseil sur la différence qu'il faut faire entre budget et trésorerie : la construction de l'école et l'obligation de payer les factures dans des délais très courts (c'est la loi !) vont rendre la gestion de la trésorerie communale plus difficile qu'en 2008, ce qui entraînera l'obligation d'ouvrir une ligne de trésorerie de l'ordre de 150 000 € auprès d'une banque. Nous devons poursuivre nos efforts de vente des parcelles du lotissement de la Gagnerie, ce qui constitue le meilleur moyen de reconstituer notre trésorerie.

Le Conseil valide ces orientations et demande à la commission de construire et de présenter le budget 2009 sur ces bases. Il se félicite d'avoir pu réaliser l'année 2008 et l'achat de la maison de la place de l'église sans recours à l'emprunt et avoir ainsi réduit l'endettement de la commune.

IV. Délibérations

IV.1. Modification dans les attributions de adjoints.

Compte tenu de l'accès de Bernadette De Angéli à la présidence du SIEPEA, à la place de Serge Roux, le Conseil demande à Serge Roux, qui l'accepte de prendre en charge la commission vie associative et les questions qui y sont liées.

IV.2. Liste classée des travaux de voirie à réaliser en 2009

IV.3. Acceptation de l'offre de l'ONF de « gérer » notre forêt communale en y incluant une « clause sociale » demandant à cet organisme de travailler avec des entreprises de ré insertion.

IV.4. Transfert des charges : le conseil valide la proposition de Limoges-métropole qui a fixé les montants des transferts de charge (ces sommes qui correspondent aux dépenses engagées dans les domaines des compétences transférées sont perçues directement par l'agglo).

IV.5. Fixation du montant de l'indemnité de conseil au comptable du Trésor : le conseil municipal, prenant en compte la diminution du temps consacré aux activités de conseil décide de fixer le taux de cette indemnité à 80%.

V. Compte rendus de réunions

Limoges-Métropole :

- fixation du tarif de raccordement au réseau d'assainissement : 1 494.42 €
- fixation du tarif eau potable 1.16 €/m³
- possibilité d'acquérir des nouveaux composteurs à un tarif intéressant
- information sur l'application de la loi du 11/02/2005 concernant les handicapés pour l'égalité des droits et des chances
- Agenda 21 : il rentre en phase finale. Il existe une volonté de limiter, voire de supprimer l'utilisation des pesticides et des désherbants chimiques. La commune de Saint-Gence est volontaire pour une telle expérimentation.

Siepal :

Adac :

Instance de Coordination de Nieul : la participation des communes au fonctionnement passe de 2.10 € à 2.15 € par habitant.

Maison de retraite de Nieul :

Le calendrier prévisionnel de réalisation de la nouvelle unité Halzeihmer est présenté :

- APD en 09/2009
- PC en 12/2009
- Début des travaux en 06/2010

VI. Personnel communal

Le conseil accepte la proposition de titularisation de Mmes Annie Nicolas, Sabine Blanchet et Sandra Ablana.

VII. Divers

- M. le Maire informe le Conseil d'un courrier de l'Inspecteur d'Académie faisant état de la possibilité de suppression d'une classe de l'école maternelle de Saint-Gence. Le conseil charge M. le Maire de rencontrer les services de l'IA.
- La vitesse des véhicules va être limitée aux abords de la déchèterie
- Mme Dupuy, actuelle propriétaire du multi-services du bourg va faire valoir ses droits à la retraite, en conséquence, elle nous informe qu'elle souhaite cesser son activité le

01 mai 2009. Le conseil émet le vœu que l'activité actuelle (épicerie, fruits et légumes, dépôt de pain) puisse perdurer.

- La société Blue Green Energy qui recherche des terrains pour installer des panneaux solaires photovoltaïques va organiser une présentation de ses activités aux agriculteurs de la commune.
- Un groupe de jeunes qui pratique la danse hip-hop recherche un local pour pratiquer cette activité, une possibilité leur sera présentée avec la salle d'activités au dessous du restaurant scolaire, et sous le couvert de l'association En K'Danse.